

# Convention Collective Nationale du personnel des cabinets médicaux

Tarifs Cadres – Janvier 2019

## Les taux de cotisation – Personnel Cadre\* – Tranche A & B

Garanties	Employeur	Salarié	Total
Décès	0,44 %	-	0,44 %
Frais d'obsèques	0,05 %	-	0,05 %
Incapacité de travail	0,79 %	0,68 %	1,47 %
Invalidité permanente	0,29 %	0,24 %	0,53 %
Rente éducation	0,08 %	-	0,08 %
Rente handicap	0,02 %	-	0,02 %
Rente de conjoint	0,31 %	-	0,31 %
<b>TOTAL</b>	<b>1,98 %</b>	<b>0,92 %</b>	<b>2,90 %</b>

\* Cadre c'est à dire relevant des articles 4 et 4 bis de la CCN de 1947.